

## Réunion du conseil Municipal du vendredi 29 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf octobre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Eric SEGARD, Maire.

Conseillers présents : M. Ségard, M. Bezaud, Mme Vérité, M. Bouvet, M. Bray, M. Cerclé, Mme Drouilleaux, M. Fleury, Mme Leclerc, M. Masson

Conseillers absents : M. Decourtil (pouvoir à M. Bouvet), Mme Pauvert-Rémy (pouvoir à M. Bezaud), Mme Clément, M. Deraeve (pouvoir à M. Cerclé), M. Gehan (pouvoir à Mme Drouilleaux), Mme Jary, Mme Levesque (pouvoir à M. Ségard), Mme Oury, Mme Turlin  
Secrétaire de séance : Mme Leclerc

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### 1/ Demande de subvention Département – opération de sécurité

Les travaux d'aménagement de chicanes rue Pinceloup et rue Emile Milochau ont fait l'objet d'un accord de subvention au titre du fonds amendes de police. Des devis ont été réalisés pour ces aménagements.

M. Ségard expose que d'autres travaux de sécurisation sont prévus sur la voirie départementale en agglomération : mise en place d'un stop à l'angle de la rue Pinceloup et de la rue Labiche, mise en place d'un stop au carrefour rue Milochau – rue du Luet, mise en place d'une zone 30 dans la Grand-rue, mise en place d'un stop rue Jean Moulin (carrefour avec la rue René Tortillon), modification du stop au carrefour entre l'avenue de la Gare et la rue Jean Moulin, mise en place d'un stop carrefour rue de Beauce -rue de la Bretache.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département dans le cadre des opérations de sécurité. Le coût prévisionnel est de 9721 € HT, le montant sollicité de la subvention est de 2916 €.

Le Conseil municipal approuve les travaux de sécurisation et autorise le maire à déposer une demande de subvention.

### 2/ Participation du SIRP aux frais du personnel technique

Le SIRP bénéficie du personnel des services techniques pour l'entretien des bâtiments et des espaces verts des écoles. Le conseil municipal doit se prononcer sur le montant de la participation à facturer au SIRP pour le personnel technique mis à disposition.

Le montant de la participation sollicitée auprès du SIRP s'élève à 13226 € pour l'année 2020. Ce montant représente la moitié du coût salarial d'un agent.

Le Conseil municipal approuve le montant de la participation du SIRP aux frais de personnel technique.

### 3/ Convention de gestion des eaux pluviales :

L'entretien du réseau d'eaux pluviales est inscrit dans le contrat de délégation de service public passé avec Veolia. Le contrat de DSP a été modifié par avenant pour prendre en compte le transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de communes. La compétence eaux pluviales est restée à charge de la commune.

La Communauté de communes propose de passer une convention relative au paiement de l'entretien du réseau pluvial effectué par Veolia. Les factures payées par la Communauté de communes au titre de l'entretien du réseau pluvial seront remboursées par la Commune.

Le Conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer la convention avec la Communauté de commune des Portes euréliennes.

#### 4/ Participation Fonds de solidarité logement (FSL)

Le Fonds de solidarité logement (FSL) est géré par le Conseil départemental. Ce fonds intervient pour aider financièrement les personnes ayant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent, indépendant ou à s'y maintenir. Les communes disposant de logements sociaux peuvent participer financièrement au FSL à hauteur de 3 € par logement (soit 225 € sur la base de 75 logements sociaux à Béville le Comte).

Le conseil municipal décide de participer au Fonds de solidarité logement pour un montant de 225 € et de participer également au FSL Energie pour un montant de 75 €.

Le Conseil municipal décide de ne pas participer au FSL eau.

#### 5/ Convention Eure-et-Loir Ingénierie – instruction autorisations d'urbanisme :

La convention passée avec Eure-et-Loir Ingénierie pour l'instruction des autorisations d'urbanisme arrive à son terme le 31 décembre 2021. Le Conseil municipal doit se prononcer sur le renouvellement de cette convention pour la période 2022-2024.

L'instruction des autorisations d'urbanisme est facturée sur la base d'un montant de 1.2€/hab et d'une part basée sur le nombre d'actes instruits (120 € pour un permis de construire, 78 € pour une déclaration préalable).

Le Conseil municipal approuve le renouvellement de la convention et autorise le maire à la signer.

#### 6/ Questions diverses :

Urbanisme : le conseil communautaire a voté le lancement de la procédure de mise en compatibilité du PLU de Béville afin de prendre en compte le projet de restructuration du site ID Logistics. La déclaration de projet sera soumise à enquête publique après une phase de concertation. Une réunion publique de présentation du projet sera organisée.

M. Ségard indique le nombre de déclaration d'intention d'aliéner sur la commune : 24 en 2018, 47 en 2019, 49 en 2020.

Travaux de rénovation de la toiture de la mairie : L'acte d'engagement avec l'entreprise de Zinc et d'Ardoise a été signé. Les services de l'Architecte des bâtiments de France ont émis des observations sur le projet.

Le démarrage des travaux est prévu pour la fin du mois de mars 2022.

Etat-civil : Mme Vérité communique le nombre d'actes d'état-civil enregistrés à ce jour en 2021 (7 mariages, 21 naissances, 10 décès).

Eure-et-Loir numérique : M. Bezaud fait le point sur les travaux de déploiement du réseau fibre optique. Une réunion publique est envisagée vers le mois de janvier 2022. Les 1ers branchements pourraient être réalisés en mars 2022.

Halte-garderie : le projet de réhabilitation du bâtiment est à l'étude. L'investissement sera réalisé par la Communauté de communes dans le cadre de la compétence petite enfance. Le nombre de places passera de 15 à 20.

Fondation Texier-Gallas : la fondation recherche des élus du canton pour siéger au conseil d'administration.

Commerce : un commerce ambulant vendant des produits à base d'olive stationnera place de la mairie à compter du 12 novembre 2021.

#### Agenda :

- Bourse aux jouets le dimanche 7 novembre à la Halle des Sports
- Cérémonie du 11 novembre
- Foire artisanale le dimanche 21 novembre à la Halle de Sports
- Thé dansant organisé par le CCAS le dimanche 28 novembre à la Halle des Sports

M. SEGARD

M. BEZAUD

MME VERITE

M. BOUVET

M. BRAY

M. CERCLE

MME. DROUILLEAUX

M. FLEURY

MME LECLERC

M. MASSON